

Recommandations sur l'accès universel et équitable des citoyens aux plateformes Sanitaires et aux vaccins contre la COVID-19

La pandémie générée par le virus qui provoque la COVID-19 a donné lieu à une crise sanitaire, économique et sociale inattendue, à un niveau planétaire et régional.

Au fur et à mesure que le virus progresse, touchant des millions de personnes à travers le monde, provoquant des maladies graves et des pertes humaines à chaque moment, il est indispensable que toutes les personnes affectées par la COVID-19 aient une protection sociale adéquate.

Le développement d'un vaccin a constitué le défi le plus grand et impératif de notre temps. Sans aucun doute, le monde ne pourra pas surmonter la pandémie jusqu'à ce que tous les pays aient l'accès à tous les moyens de diagnostic, traitements et vaccins sans tenir compte de leur situation et de leurs ressources économiques. L'existence des inégalités ralentit, pas seulement la vaccination de ces populations, mais aussi le retour à la normalité sociale et économique.

L'accès équitable mondial à un vaccin, avec lequel on protégera spécialement les travailleurs de la santé, les personnes âgées et les plus vulnérables, qui encourent un risque majeur, c'est le meilleur moyen de mitiger les effets de la pandémie dans la santé publique et l'économie, en plus de diminuer le nombre tragique de morts et d'aider à contrôler la pandémie.

Une distribution de vaccins sûrs et effectifs ce sont des étapes déterminantes pour faire face aux risques qui encourent la vie et la santé provoqués par le virus, pour diminuer la surcharge dans les systèmes de santé et mitiger les effets des mesures de restriction et des protocoles sanitaires qui ont dû être pris pour contenir la contagion.

L'immunisation d'une masse critique de la population mondiale, cruciale pour contrôler la pandémie, elle fait face à de nouveaux défis, qui incluent de nouvelles souches dangereuses du virus, la compétence mondiale pour la livraison limitée de doses et le scepticisme public envers les vaccins. Dans ce cadre, seulement quelques pays ont vite agi en ce qui concerne l'immunisation de leur population, tandis que d'autres ont l'accès limité aux doses, ou bien la procédure n'a pas encore commencé à cause du manque de ressources. Toutes les personnes devraient avoir le droit à atteindre le plus haut niveau de santé physique, tel que l'accès aux programmes d'immunisation et aux bénéfices des progrès de la science, nécessaires pour accéder à une meilleure qualité de vie. Cela signifie que toutes les personnes ont le droit à un vaccin contre la COVID-19, sûr et effectif, fondé sur l'application des meilleures découvertes scientifiques.

La nature de la pandémie, renforce l'obligation de la coopération et l'assistance internationales des États, pour garantir un accès universel et équitable aux vaccins contre la COVID-19 à travers le monde, en incluant les populations des pays les moins développés, qui n'ont pas de ressources financières pour garantir l'accès à ces vaccins aux membres de leurs communautés.

D'accord au Cadre de valeurs du Groupe d'Experts en Assistance Stratégique sur Immunisation (SAGE) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), pour la distribution de vaccins et pour instaurer les priorités dans la vaccination pour prévenir la COVID-19, l'objectif général des vaccins c'est de contribuer significativement à la protection équitable et à promouvoir le bien-être humain. C'est pour cela que les vaccins pour prévenir ce virus doivent être un bien public mondial et régional, et être à la portée de toutes les personnes, équitablement et sans discrimination.

Il faut souligner, que la **coopération internationale** est cruciale pour que la distribution équitable des vaccins réponde aux réalités et aux besoins de tous les États de la région, surtout de ceux qui ont une difficile situation financière difficile, institutionnelle et technologique. C'est pour cette raison qu'il est indispensable d'orienter les efforts pour faciliter l'utilisation des outils et des mécanismes qui pourront garantir le développement et la production d'essais, de traitements et de vaccins contre la COVID-19, tels que le C-TAP et le COVAX.

La coopération internationale doit suivre le principe de la solidarité internationale, alors, les mesures prévues doivent s'ajuster aux principes de l'équité et de la non-discrimination. Les pays doivent développer des stratégies et des mécanismes pour attribuer équitablement les coûts financiers en rapport avec la recherche, la production et la distribution du vaccin COVID-19. Ils devraient aussi adopter des mécanismes transparents et participatifs pour assurer que les priorités de distribution de vaccins globales soient fondées sur les besoins médicaux et les considérations de santé publique.

Tout au long de l'histoire, la mutualité a été présente, en accompagnant les États politiquement décidés, apportant le bagage inestimable de sa vocation pour le bien commun et de son indéniable sens du service solidaire, en mettant à la portée des secteurs les plus vulnérables et les plus exclus de la société des prestations à caractère médical et social. Pendant cette dernière année, la mutualité a inlassablement travaillé pour atteindre cet objectif.

Alors, pour le Comité Intercontinental de l'Union Mondiale de la Mutualité, en représentation de ses sièges de l'Amérique, de l'Afrique et du Moyen Orient et l'Europe, il est impératif qu'une distribution équitable des vaccins soit promue et, surtout, accessible aux pays avec des budgets insuffisantes. L'équité doit être le composant primordial pour mettre fin à la phase aigüe de la pandémie. De même permettra au citoyen un accès facile et équitable aux prestations et au plateaux Sanitaires à travers la mise en place d'une couverture médicale et sociale général, se bafout sur le système du tiers- payant.

Finalement, **le but de cette Recommandation** c'est de contribuer avec les États pour qu'ils assurent l'atteinte de leurs obligations internationales dans le contexte des décisions concernant la vaccination, des prestations Sanitaires et pouvoir ainsi garantir les droits humains, surtout le droit à la santé et à la vie. Dans ces moments très difficiles, il est impératif que le droit à la santé soit accessible à tous, surtout aux personnes les plus vulnérables, en étant crucial que la solidarité et l'appui mutuel se montrent dans toute sa puissance, pour contribuer d'une façon déterminante à l'allègement de cette pandémie mondiale.


Luis Alberto Silva
Vice-président pour l'Europe


Abdelmoula Abdelmoumni
Vice-président pour l'Afrique


Andrés Román
Président